



INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DES AVOCATS EUROPÉENS - ISTITUTO DEI DIRITTI DELL'UOMO DEGLI
AVVOCATI EUROPEI - INSTITUT FÜR MENSCHENRECHTE DER EUROPÄISCHEN ANWÄLTE - ΕΙΣΟΔΕΙΟΙ
ΑΙΕΝΔΕΙΥΙ ΑΕΕΑΕΥΙΑΟΥΙ ΟΥΙ ΑΟΝΔΑΕΥΙ ΑΕΕÇΑΙΝΥΙ - INSTITUDO DE DERECHOS HUMANOS DE
ABOGADOS EUROPEOS - INSTITUT LIDSKÝCH PRAV EVROPSKÝCH ADVOKATU - INSTYTUT ADWOKATÓW
EUROPEJSKICH NA RZECZ PRAW CZŁOWIEKA - INSTITUT FOR MENNESKERETTIGHEDER AF EROPEAEISKE
ADVOKATER - INSTITUTO DE DIREITOS HUMANOS DOS ADVOGADOS EUROPEUS –
EUROPEAN BAR HUMAN RIGHTS INSTITUTE

Monsieur Abdulkadir AKSU
Ministre de l'Intérieur
İçişleri Bakanligi
06644 ANKARA
TURQUIE

Paris, le 26 avril 2005

Lettre + Fax : +90 312 418 17 95

APPEL URGENT IDHAE - Maître Eren KESKIN, avocate et autres

Nos réf : 04025 BF/CH

Monsieur le Ministre,

L'Institut des droits de l'Homme des Avocats européens qui a pour membres statutaires et fondateurs l'Union des avocats européens, le comité international de la Law society of England and Wales, l'institut de formation en droits de l'homme du barreau de Paris, l'institut l'institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles, celui du barreau de Bordeaux, et le Polish Bar human rights institute, s'attache notamment à intervenir en faveur des libertés et droits fondamentaux de l'avocat sans limitation de frontières dès que des menaces ou des violations sont portées à sa connaissance.

Il représente ainsi les activités de défense des droits de l'homme des barreaux et organisations d'avocats en Europe ainsi que tous les avocats engagés dans un combat pour la défense des droits fondamentaux de la personne.

Notre institut est préoccupée par la sécurité de apprennent avec inquiétude et consternation, les nouvelles menaces de mort frappant notre confrère, Maître Eren KESKIN, mais également son secrétaire, Saban DAYANAN et Dogan GENC, tous trois membres de l'INSAN HAKLARI DERNEGI (IHD).

Nous nous étonnons que de telles menaces puissent encore atteindre des personnes, en raison de leurs activités légitimes comme défenseurs des droits humains fondamentaux. Nous rappelons que de telles activités doivent être protégées par les autorités, conformément aux dispositions de la Résolution des Nations Unies du 9 décembre 1998.

Institut des Droits de l'homme des Avocats Européens
European Bar Human Rights Institute
31, Grand-Rue LUXEMBOURG
www.idhae.org – e-mail : idhae@idhae.org

Il est essentiel, dans tout pays démocratique, de signaler les violations des droits humains qui peuvent être commises, et une telle activité ne peut qu'être à l'honneur de ceux qui ont le courage de la poursuivre.

C'est la raison pour laquelle nous vous prions instamment de prendre des mesures efficaces pour faire diligenter une enquête impartiale et exhaustive sur les menaces de mort reçues par Maître Eren KESKIN, Saban DAYANAN et Dogan GENC, et assurer leur sécurité.

Nous vous demandons également de veiller à ce que tous les fonctionnaires, y compris les membres des forces de sécurité, reconnaissent la légitimité des défenseurs des droits humains.

En espérant que notre requête sera prise en considération,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos sentiments déferents.

Bertrand FAVREAU
Président

Christophe PETTITI
Secrétaire Général